

Réserve Naturelle de « Feschaux »	
Plan de gestion (2020)	Visa du Ministre

1. Inventaire des données écologiques

1.1. Description du site

1.1.1. *Situation générale*

La Réserve Naturelle de Feschaux s'étend en Province de Namur sur l'ancienne commune de Feschaux (commune de Beauraing). Elle est située à l'ouest de ce village, entre celui-ci et la frontière française.

La réserve naturelle est constituée d'un bloc principal et de quelques petites parcelles satellites isolées mais proches. La localisation de ces différentes parcelles est disponible sur la carte 2 (annexe 1 du dossier du demandeur).

D'un point de vue biogéographique, elle se situe en zone continentale au sein du district phytogéographique Mosan et au sein du territoire écologique de Fagne-Famenne.

La réserve s'étend entre les coordonnées géographiques suivantes (Lambert 1972) :

- d'ouest en est, entre 186 432 et 188 439 ;
- du sud au nord, entre 92 978 et 93 641.

Au plan de secteur 91 % du site se trouve en zone agricole et le reste en zone forestière.

Cette réserve s'étend pratiquement entièrement (99 %) au sein du site Natura 2000 BE35034 « Vallées des Ruisseaux de Rempeine et de la Scheloupe ».

Cette réserve s'étend entièrement au sein du Site de Grand Intérêt Biologique n°947 « Rend-Peine ».

Le site naturel protégé le plus proche est la Réserve Naturelle Domaniale de Rend-Peine située à 195 m au sud.

1.1.2. *Description physique*

Hydrologie, topographie et physionomie

Les parcelles de la réserve se situent, pour la plupart, sur un plateau, sur les versants rive gauche et dans le fond de vallée du Ruisseau des Prés d'En Bas, un affluent du Ruisseau de Massembre qui rejoint directement la Meuse au niveau de son point d'entrée en Belgique. Deux parcelles plus isolées situées au sud-est font quant à elles partie du bassin versant du Ruisseau de Rend-Peine (affluent de la Houille, bassin versant de la Meuse).

La réserve se situe à une altitude comprise entre 157 m et 219 m.

Le paysage local est un paysage typique des zones de transition entre Famenne et Condroz incluant zones bocagères, cultures et zones boisées sur versants pentus dominant des vallées plus ou moins profondes.

Géologie et pédologie

Les différentes parcelles qui constituent la réserve se situent à cheval sur 2 entités géomorphologiques aux limites assez floues :

- des calcaires argileux noduleux et schistes verts à nodules calcaires de la Formation de Neuville et de Matagne (Frasnien supérieur – 382 Ma)
- ensemble homogène de schistes gris-vert à verts de la Formation de la Famenne (Famennien – 372 Ma)

Au droit des parcelles de la réserve, ces entités géomorphologiques sont le plus souvent recouvertes de sols caillouteux à tendance argileuse sur le plateau et les versants et des alluvions plus ou moins humides dans le fond de vallée.

Climatologie

Le climat local est un climat tempéré typique des zones de transition entre Famenne et Condroz. On observe en moyenne 148 jours de précipitations par an pour une pluviométrie annuelle moyenne de 962 mm (moyenne belge : 925 mm par an). La température moyenne annuelle locale est de 9,3°C (moyenne belge : 9,8°C). (Source IRM, données de 1981 à 2010).

1.1.3. Description culturelle et historique

A la fin du 18^e siècle, selon Ferraris (1777) la grande majorité des parcelles de la réserve étaient cultivées. Progressivement, ces cultures se sont transformées en prairies. Les prairies les plus inaccessibles ou les plus difficilement exploitables ont ensuite été abandonnées laissant la recolonisation ligneuse faire son œuvre. Il s'agit essentiellement des parcelles situées dans le lit majeur du Ruisseau des Prés d'En Bas.

Les premières parcelles de la réserve ont donc été acquises par Natagora en 2013. Depuis cette acquisition rien n'a véritablement changé en matière d'occupation des sols, seule la gestion a été adaptée pour maximiser le potentiel d'accueil de la biodiversité sur ces parcelles.

1.2. Milieux et communauté végétales

1.2.1. Habitats présents

La Réserve Naturelle de Feschaux est constituée de prairies de fauche et pâturées présentant des éléments de bocage et de boisement récents sur sols essentiellement alluviaux.

La cartographie complète des habitats de la réserve a été réalisée en 2019. Elle se base sur la cartographie des habitats des sites Natura 2000 réalisée par les équipes du Département de l'Etude des Milieux Naturels et Agricoles du Service Public de Wallonie (DEMNA – DGO3 – SPW) et mise à jour en 2012. Certains de ces habitats seront amenés à évoluer au gré des gestions et restaurations futures.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des habitats répertoriés dans la réserve. La cartographie présentée ici repose sur la typologie Eunis des formations végétales en Wallonie (WalEunis). La localisation des différents habitats peut être consultée sur les cartes 7a à 7f (annexe 1 du dossier du demandeur).

Les communautés végétales présentes au sein de la réserve naturelle et identifiées selon la classification WalEUNIS peuvent être regroupées en 4 grands groupes :

Groupe 1 : Eaux de surfaces et végétations associées (2,14 ha)	
C1.2	Eaux stagnantes mésotrophes
C1.32	Végétation flottant librement des eaux eutrophes
C2.1	Sources et ruisseaux de source
C2.kc	Ruisseaux famenniens à forte pente - eutrophe
E5.412	Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés
G1.211	Frênaies-aulnaies des ruisselets et des sources
Groupe 2 : Formations herbacées (13,09 ha)	
E1.71b	Nardaies acidoclines à [Lathyrus linifolius]
E2.11a	Pâtures permanentes intensives
E2.11b	Prairies pas ou peu fertilisées
E2.22	Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées
E5.6a	Végétation nitrophile sur sol sec
Groupe 3 : Haies, fourrés et vergers (1,40 ha)	
FA.3	Haies bien développées, riches en espèces
G5.8bb	Mises à blanc, clairières, trouées récentes en milieu mésotrophe à eutrophe, non marécageux
G5.8c	Mises à blanc, clairières, trouées récentes en milieu marécageux
G5.A	Vergers à fruits charnus
Groupe 4 : Forêts feuillues (1,43 ha)	
G1.9a	Forêts mélangées à bouleau, tremble, sorbier des oiseleurs et/ou saule marsault
G1.A15a	Chênaies-charmaies schisteuses à stellaire
G1.A1da	Chênaies-frênaies subatlantiques neutrophiles sur sol hydromorphe (paraclimacique)

1.2.2. Habitats remarquables

Les habitats revêtant un caractère patrimonial ou une importance régionale ou communautaire sont présentés plus en détail ci-dessous. La présence de ces habitats au sein de la réserve influence considérablement les modes de gestion qui y seront appliqués. Chaque habitat est détaillé sous forme de carte d'identité reprenant :

- les espèces caractéristiques observées dans la réserve ;
- la correspondance éventuelle avec les habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats ») ;
- les références de localisation aux unités de gestion (cartes 8a à 8d en annexe 1 du dossier du demandeur) ;
- un commentaire éventuel concernant l'habitat et ses caractéristiques au sein de la réserve.

GROUPE 1 : Eaux de surfaces et végétations associées (2,14 ha)

Habitats localisés dans le fond de vallée du Ruisseau des Prés d'En Bas ainsi qu'au niveau de 2 mares localisées sur le plateau.

C1.2	Eaux stagnantes mésotrophes
C1.32	Végétation flottant librement des eaux eutrophes
Espèces caractéristiques : <i>Lemna sp.</i>	
Correspondance Natura 2000 : Végétation des eaux stagnantes eutrophes (code : 3150)	
Localisation : UG002, UG004	
Commentaires : mares récemment restaurées qui ne demandent qu'à s'améliorer d'un point de vue biologique	
Habitat à protéger en priorité	

C2.1	Sources et ruisseaux de source
C2.kc	Ruisseaux famenniens à forte pente - eutrophe
Espèces caractéristiques : /	
Correspondance Natura 2000 : Végétation des eaux courantes (code : 3260)	
Localisation : UG010, UG013, UG014, UG015, UG016, UG020	
Commentaires : ruisseau assez pollué (village en amont), site de reproduction de la salamandre terrestre	
Habitat à protéger en priorité	

E5.412	Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés
Espèces caractéristiques : <i>Filipendula ulmaria</i> , <i>Phalaris arundinacea</i>	
Correspondance Natura 2000 : Mégaphorbiaies rivulaires (code : 6430)	
Localisation : UG010, UG013, UG014, UG015, UG016, UG018, UG019, UG020	
Commentaires : beaucoup de surfaces en phase de recolonisation ligneuse	
Habitat à protéger en priorité dans les zones qui ne sont pas en phase de recolonisation ligneuse	

G1.211	Frênaies-aulnaies des ruisselets et des sources
Espèces caractéristiques : <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>Cardamine amara</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Filipendula ulmaria</i> , <i>Lamium galeobdolon</i> , <i>Carex sylvatica</i> , <i>Glechoma hederacea</i> , <i>Urtica dioica</i> , <i>Rubus sp.</i> , <i>Geum urbanum</i> , <i>Geranium robertianum</i> , <i>Deschampsia cespitosa</i>	
Correspondance Natura 2000 : Forêts alluviales (code : 91E0)	
Localisation : UG010, UG013, UG014, UG015, UG016, UG020	
Commentaires : habitat n'ayant pas encore son stade climacique climax	
Habitat à protéger en priorité	

GROUPE 2 : Formations herbacées (13,09 ha)

En termes de surface, ce sont les principales formations représentées dans la réserve.

E1.71b	Nardaies acidoclines à [<i>Lathyrus linifolius</i>]
Espèces caractéristiques : <i>Luzula campestris</i> , <i>Lathyrus linifolius</i> , <i>Stachys officinalis</i>	
Correspondance Natura 2000 : Nardaies (code : 6230)	
Localisation : UG019	
Commentaires : habitats de très petite taille, enclavée entre prairie et forêt sur un talus très pentu	
Habitat à protéger en priorité	

E2.11b	Prairies pas ou peu fertilisées
Espèces caractéristiques : <i>Festuca rubra</i> , <i>Agrostis capillaris</i> , <i>Cynosurus cristatus</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Anthoxanthum odoratum</i> , <i>Luzula campestris</i> , <i>Trifolium repens</i> , <i>Hypochoeris radicata</i>	
Correspondance Natura 2000 : /	
Localisation : UG003, UG004, UG007, UG008	
Commentaires : le plus souvent pâturé par des bovins de race Parthenaise (sauf UG008)	

E2.22 Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées
Espèces caractéristiques : <i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Crepis biennis</i> , <i>Heracleum sphondylium</i> , <i>Anthriscus sylvestris</i> , <i>Galium mollugo</i> , <i>Leucanthemum vulgare</i> , <i>Centaurea jacea</i> , <i>Rhinanthus minor</i> , <i>Tragopogon pratensis</i> , <i>Colchicum autumnale</i>
Correspondance Natura 2000 : Prairies de fauche de l'Arrhenatherion (code : 6510)
Localisation : UG006, UG009
Commentaires : globalement en assez bon état de conservation
Habitat à protéger en priorité

GROUPE 3 : Haies, fourrés et vergers (1,40 ha)

Donnent un caractère bocager à la réserve.

FA.3 Haies bien développées, riches en espèces
Espèces caractéristiques : variable en fonction des haies mais <i>Prunus spinosa</i> quasiment à chaque fois
Correspondance Natura 2000 : /
Localisation : UG002, UG003, UG004, UG006, UG007, UG008, UG009
Commentaires : mélange entre haies anciennes et haies plantées récemment

G5.A Vergers à fruits charnus
Espèces caractéristiques : Pommiers majoritairement mais au moins 5 espèces et de nombreuses variétés anciennes (toutes hautes-tiges)
Correspondance Natura 2000 : /
Localisation : UG003
Commentaires : verger haute tige planté en 2016

Groupe 4 : Forêts feuillues (1,43 ha)

Présents sur des pentes au sol sec et caillouteux.

G1.A15a Chênaies-charmaies schisteuses à stellaire
Espèces caractéristiques : <i>Quercus petraea</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Carpinus betulus</i> , <i>Corylus avellana</i> , <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Brachypodium sylvaticum</i> , <i>Euphorbia amygdaloides</i> , <i>Ranunculus nemorosus</i> , <i>Anemone nemorosa</i> , <i>Lonicera periclymenum</i>
Correspondance Natura 2000 : Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies subatlantiques climaciques (9160)
Localisation : UG001, UG010, UG013, UG014, UG015, UG016, UG020
Commentaires : connecté à des massifs similaires de taille plus importante

1.3. Flore

La liste complète des espèces végétales recensées sur la Réserve Naturelle de Feschaux et en périphérie immédiate (< de 30 m) se trouve en annexe 4. Cette liste comprend uniquement des éléments de la flore supérieure. Environ 116 espèces de plantes supérieures ont été recensées dans la réserve. Cette liste n'est pas exhaustive et mériterait d'être régulièrement complétée, notamment dans le cas des bryophytes et des lichens.

1.3.1. Espèces remarquables

Certaines espèces recensées méritent une attention particulière car présentant un intérêt patrimonial (espèces protégées et/ou menacées à l'échelle régionale voire locale). Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Dans ce tableau, le statut « liste rouge » et le statut légal de ces différentes espèces sont mentionnés de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur la liste rouge wallonne et précise son degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :
 - / => Espèce non protégée en Wallonie
 - * => Espèce partiellement protégée (Annexe VII du décret du Gouvernement wallon du 06.12.2001)
 - ** => Espèce strictement protégée (Annexe VIb du décret du Gouvernement wallon du 06.12.2001)
 - *** => Espèce partiellement protégée (annexe V Directive « Habitats » de Natura 2000)

La localisation de certaines espèces est précisée. Les parcelles prises comme référence géographique sont les Unités de Gestion définies au point 4.3.2 et localisées sur les cartes 8a à 8d (annexe 1 du dossier du demandeur).

Nom de l'espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
<i>Jacobaea aquatica</i> Seneçon aquatique	EN	**	Donnée récente dans l'UG009
<i>Bromus racemosus</i> Brome en grappe	EN	/	Données récentes dans les UG002 et UG009

1.3.2. Espèces végétales non-indigènes

D'après les données disponibles, aucune espèce exotique envahissante n'a été recensée au sein de ce site.

1.4. Faune

La liste des espèces animales observées dans la Réserve Naturelle de Feschaux et en périphérie immédiate (< de 30 m) figure en annexe 5 du dossier du demandeur. Un peu plus de 200 espèces animales ont été observées. Ce nombre est ventilé en fonction des différents groupes taxonomiques dans le tableau suivant.

Groupe	Nombre d'espèces	Etat des connaissances
Mammifères	17	BON
Oiseaux	86	TRES BON
Amphibiens	9	BON
Reptiles	1	MOYEN
Poissons	0	NUL
Rhopalocères	42	TRES BON
Hétérocères	5	MAUVAIS
Odonates	9	MOYEN
Orthoptères	4	MAUVAIS
Coléoptères	10	MAUVAIS
Hyménoptères	13	MAUVAIS
Diptères	3	MAUVAIS
Hémiptères	4	MAUVAIS
Autres insectes	0	NUL
Autres arthropodes	2	MAUVAIS
Mollusques	2	MAUVAIS

1.4.1. Espèces remarquables

Certaines espèces recensées méritent une attention particulière car présentant un intérêt patrimonial (espèces protégées et/ou menacées à l'échelle régionale voire locale). Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Dans ce tableau, le statut « liste rouge » et le statut légal de ces différentes espèces sont mentionnés de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur une liste rouge wallonne et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué)
- la colonne « Prot. » indique s'il s'agit d'une :
 - / Espèce non protégée en Wallonie
 - * Espèce partiellement protégée (LCN annexe III)
 - ** Espèce intégralement protégée en Wallonie (LCN article 2 et annexe IIb)
 - *** Espèce strictement protégée par Natura 2000 (annexes II et IV Directive « Habitats » ou Directive « Oiseaux »)
 - **** Espèce partiellement protégée par Natura 2000 (annexe V Directive « Habitats »)

La localisation de certaines espèces est précisée. Les parcelles prises comme référence géographique sont les Unités de Gestion définies au point 4.3.2 et localisées sur les cartes 8a à 8d (annexe 1 du dossier du demandeur).

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
Mammifères			
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand Rhinolophe	CR	***	Contacté en 2014 dans l'UG007
<i>Felis silvestris</i> Chat sauvage	LC	***	Contacté en 2011 et 2014 en lisière de l'UG010
Oiseaux			
<i>Streptopelia turtur</i> Tourterelle des bois	VU	**	Chanteur régulier dans l'UG010
<i>Cuculus canorus</i> Coucou gris	VU	**	Chanteur régulier à proximité des UG006 et UG007
<i>Falco peregrinus</i> Faucon pèlerin	VU	***	Nicheur régulier sur un pylône électrique à proximité de la réserve
<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur	LC	***	+/- 5 couples nicheurs dans ou à proximité immédiate de la réserve en 2019
<i>Lanius excubitor</i> Pie-grièche grise	VU	***	Hivernant irrégulier dans les prairies
<i>Anthus pratensis</i> Pipit farlouse	VU	**	Au moins un mâle chanteur en 2019 à proximité de l'UG004
<i>Luscinia megarhynchos</i> Rossignol philomèle	NT	**	Chanteur irrégulier dans les haies et buissons à proximité de l'UG009
<i>Locustella naevia</i> Locustelle tachetée	LC	**	Chanteur en 2019 à proximité des UG003 et UG004
<i>Poecile montanus</i> Mésange boréale	LC	**	Les milieux boisés de la réserve lui conviennent bien
<i>Oriolus oriolus</i> Loriot d'Europe	VU	**	Chanteur régulier dans les boisements du fond de vallée du Ruisseau des Prés d'En Bas et dans le grand massif forestier qui les surplombent
Amphibiens			
<i>Triturus cristatus</i> Triton crêté	EN	***	Probable dans toutes les UG forestières et tous les milieux ouverts en lisière de celles-ci.
<i>Salamandra salamandra</i> Salamandre tachetée	LC	**	Des larves observées en 2019 dans le Ruisseau des Prés d'En Bas
Odonates			
<i>Cordulegaster boltonii</i> Cordulégastre annelé	NT	/	Reproduction probable en 2019 dans le Ruisseau des Prés d'En Bas
Hyménoptères			
<i>Bombus ruderarius</i> Bourdon rudéral	/	/	Les prairies de fauche sont occupées par l'espèce
<i>Trachusa byssina</i> Trachuse commune	/	**	Les prairies de fauche sont occupées par l'espèce

1.4.2. Espèces animales non-indigènes

Les espèces animales exotiques posant de plus en plus de menaces sur la biodiversité indigène, il est intéressant de noter la présence et l'état des populations de celles-ci au sein de la réserve naturelle. Le tableau suivant résume la situation pour la Réserve Naturelle de Feschaux qui compte en son sein plusieurs espèces exotiques problématiques :

Espèce	Remarques
<i>Procyon lotor</i>	Traces observées en 2019 sur les berges du Ruisseau des Prés d'En Bas
<i>Alopochen aegyptiaca</i>	De passage
<i>Branta canadensis</i>	De passage
<i>Harmonia axyridis</i>	Partout

1.5. Fonge

D'après les données disponibles, aucune espèce de champignon n'a été recensée et encodée au sein de ce site. Cela résulte très clairement d'un manque de prospection. Cette lacune mériterait d'être comblée.

1.6. Interactions avec le réseau Natura 2000

La Réserve Naturelle de Feschaux s'étend au sein du site Natura 2000 BE35034 « Vallées des Ruisseaux de Rempeine et de la Scheloupe ».

Les habitats d'intérêt communautaire présents au sein de la réserve sont repris dans le tableau suivant.

Code Natura 2000	Habitat
3150	Végétation des eaux stagnantes eutrophes
3260	Végétation des eaux courantes
6230	Nardaies
6430	Mégaphorbiaies rivulaires
6510	Prairies de fauche de l'Arrhenatherion
9160	Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies subatlantiques climaciques
91E0	Forêts alluviales

Les espèces d'intérêt communautaire de la Directive « Habitats » pour lesquelles la réserve peut être considérée comme étant un site d'importance au niveau local voire régional sont indiquées dans le tableau suivant.

Groupe	Famille	Espèce	Code Natura	Annexe Natura
Mammifères	Felidae	<i>Felis silvestris</i>	1363	Annexe 4
Mammifères	Rhinolophidae	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Annexe 2 - 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Eptesicus serotinus</i>	1327	Annexe 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1309	Annexe 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Plecotus auritus</i>	1326	Annexe 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Plecotus austriacus</i>	1329	Annexe 4
Amphibiens	Ranidae	<i>Rana esculenta</i>	1210	Annexe 5
Amphibiens	Ranidae	<i>Rana temporaria</i>	1213	Annexe 5
Amphibiens	Salamandridae	<i>Triturus cristatus</i>	1166	Annexe 2 - 4
Mollusques	Helicidae	<i>Helix pomatia</i>	1026	Annexe 5

Les espèces d'intérêt communautaire de la Directive « Oiseaux » pour lesquelles la réserve peut être considérée comme étant un site d'importance au niveau local voire régional sont indiquées dans le tableau suivant.

Famille	Espèce	Code Natura	Annexe Natura
Accipitridae	<i>Milvus milvus</i>	A074	Annexe 1
Accipitridae	<i>Pernis apivorus</i>	A072	Annexe 1
Ardeidae	<i>Egretta alba</i>	A027	Annexe 1
Ciconiidae	<i>Ciconia nigra</i>	A030	Annexe 1
Falconidae	<i>Falco peregrinus</i>	A103	Annexe 1
Laniidae	<i>Lanius collurio</i>	A338	Annexe 1
Laniidae	<i>Lanius excubitor</i>	A340	Article 4.2

2. Gestion

2.1. Historique de gestion

Depuis son achat par Natagora, le site a fait l'objet de quelques actions de gestion extraordinaire et récurrente. La plupart d'entre elles ont été prises en charge par le projet LIFE Prairies bocagères.

Parmi les actions entreprises, retenons notamment : la restauration de prés de fauche, la restauration de 2 mares agricoles, la plantation d'un verger haute-tiges, de haies, de buissons, la mise à blanc d'une parcelle d'épicéas-douglas et la rénovation de clôtures pour le bétail.

2.2. Objectifs de la gestion

2.2.1. Tableau résumé des caractéristiques d'intérêt du site

Caractéristiques physiques (géologie, géomorphologie, etc.)	
Ruisseau des Prés d'En Bas	Petit cours d'eau au cours naturel présentant une qualité d'eau à améliorer
Caractéristiques biologiques (communautés, flore, faune)	
Milieus herbacés	La réserve englobe des milieux herbacés très diversifiés et de relativement bonne qualité allant de la nardaie acidophiles aux prairies de fauche en passant par les mégaphorbiaies et les prairies pâturées maigres.
Populations d'oiseaux typiques des zones bocagères	Belles diversité et densité des espèces présentes en particulier la pie-grièche écorcheur
Mares	Mares agricoles de grande taille qui seront probablement rapidement colonisées par des espèces de grand intérêt patrimonial comme le triton crêté
Forêts alluviales	Forêt de recolonisation en phase d'évolution vers le stade climacique
Caractéristiques culturelles (caractéristiques archéologiques et paysagère)	
Verger haute-tiges	Création récente d'un verger haute-tiges, habitat d'origine anthropique autrefois largement répandu en périphérie des villages de la région.

2.2.2. Objectifs opérationnels de gestion

Les informations présentées dans les points précédents permettent d'identifier les principaux objectifs opérationnels à réaliser au sein de la Réserve Naturelle de Feschaux afin qu'elle puisse remplir pleinement son rôle tant à l'échelle locale que régionale.

Ces objectifs opérationnels sont les suivants :

Objectif opérationnel 1	Restauration et gestion conservatoire des prés de fauche
Objectif opérationnel 2	Création, restauration et gestion conservatoire des prairies pâturées extensives
Objectif opérationnel 3	Gestion conservatoire des formations boisées feuillues
Objectif opérationnel 4	Restauration puis gestion conservatoire des mégaphorbiaies
Objectif opérationnel 5	Restauration et gestion conservatoire du lambeau de nardaie acidocline
Objectif opérationnel 6	Maintien, renforcement et entretien des éléments constitutifs du bocage
Objectif opérationnel 7	Entretien du verger
Objectif opérationnel 8	Gestion conservatoire des berges et du lit mineur du Ruisseau des Prés d'En Bas
Objectif opérationnel 9	Gestion conservatoire des mares
Objectif opérationnel 10	Entretien des clôtures et autres éléments artificiels nécessaires à la bonne gestion du site

2.3. Modalité de gestion

2.3.1. Modes de gestion

Sont décrits ci-dessous les modes de gestion à mettre en oeuvre au sein de la réserve naturelle pour remplir chacun des objectifs opérationnels définis au paragraphe précédent.

Objectif opérationnel 1	Restauration et gestion conservatoire des prés de fauche
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Maximiser la superficie des prés maigres de fauche en bon état de conservation pour participer à la sauvegarde de cet habitat et pour améliorer les conditions d'accueil de la réserve pour toutes les espèces qui lui sont liées.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées (E2.22)
 - Prairies pas ou peu fertilisées (E2.11b)
 - Haies bien développées, riches en espèces (FA.3)
- Espèces remarquables concernées :
 - *Seneçon aquatique, brome en grappe, pie-grièche écorcheur, pipit farlouse, bourdon rudéral, trachuse commune.*
- Certaines en pente.
- Proximité avec parcelles voisines non protégées et gérées intensivement.

Gestion préconisée

Dans le cas précis de la Réserve Naturelle de Feschaux, cet objectif sous-entend la restauration de prés de fauche et la conservation des prés de fauche en bon état de conservation.

En matière de restauration, les balises proposées par les projets LIFE Prairies bocagères et Herbages dans le document « Lignes directrices pour la restauration de prairies et pelouses » (Goret et Janssens, 2014) devront être respectées.

Avant de modifier nettement le mode de gestion d'une prairie, il conviendra idéalement de réaliser l'évaluation de son état de conservation selon la méthodologie décrite dans les cahiers habitats Natura 2000 ou dans la brochure du projet LIFE Prairies bocagères intitulée « Prairies à protéger, prairies à restaurer : quelques pistes pour la restauration de prairies diversifiées ».

Restauration de prés de fauche

Sur des parcelles occupées par des prés de fauche récemment créés (état de conservation C) ou des prés de fauche présentant un état de conservation B, certains travaux de gestion pourront être menés pour améliorer, à terme, cette qualité biologique. Cette amélioration visera prioritairement un accroissement de la richesse spécifique de la strate herbacée et un accroissement du recouvrement des espèces indicatrices.

Dans la majorité des cas, cette restauration impliquera essentiellement la mise en œuvre de fauches de restauration pendant plusieurs années et ce, jusqu'à ce que la parcelle atteigne un bon état de conservation. Ces fauches de restauration consistent à faucher la parcelle au minimum 2 fois par an. La première fauche aura lieu plus ou moins tardivement en fonction de l'état de strate herbacée. Plus cette strate est dense et vigoureuse au printemps, plus elle pourra être fauchée tôt en saison. Cette première fauche sera suivie soit d'une seconde fauche (fauche du regain) soit d'une mise en pâturage (pâturage du regain).

La fauche ou le pâturage du regain auront lieu suffisamment tard en saison pour empêcher le développement d'une strate herbacée dense avant l'hiver et favoriser ainsi le développement des dicotylédones face à la concurrence des graminées au printemps.

Après quelques années de mise en œuvre, si ce régime d'exploitation n'a pas permis une amélioration de l'état de conservation de la parcelle, il est possible d'évaluer la nécessité et la pertinence de procéder à un ensemencement spécifique par semis (ou épandage de foin) sur des bandes spécifiques préalablement fraisées (environ 50% du total de la parcelle). Dans ce cas précis, les balises précédemment mentionnées (Goret et Janssens, 2014) seront également respectées.

A contrario, si ce régime d'exploitation a permis d'améliorer l'état de conservation du pré de fauche, il conviendra d'évaluer la possibilité de modifier le régime de fauche et l'adapter aux principes énoncés au point suivant « conservation de prés de fauche ».

Conservation des prés de fauche en état de conservation A

Toutes les prairies en bon état de conservation devront être entretenues grâce à une fauche annuelle tardive permettant la montée en graines de la plupart des espèces caractéristiques.

Au besoin, si la prairie est encore suffisamment productive, le regain sera idéalement fauché ou pâturé en fin de saison pour éliminer la production estivale et permettre la mise en place d'un couvert ras favorisant les germinations en automne ou au printemps suivant.

Recommandations générales

Tous les prés de fauche, qu'ils soient en phase de restauration ou de conservation, devront être gérés dans un souci prioritaire de respect de la biodiversité en place. Cela inclut notamment quelques principes de base à suivre autant que possible :

1. Veiller à l'étalement des fauches

Idéalement, s'assurer que tous les prés de fauche de la réserve ne soient pas tous fauchés durant quelques jours consécutifs.

2. Garantir la mise en place de zones refuges temporaires et/ou permanentes

Idéalement, dans toutes les UG concernées par de la restauration ou de la conservation de prés de fauche, il est important de ne pas faucher au minimum 10 % de la surface enherbée chaque année. Ces zones refuges feront autant que possible 15 à 30 m de large et seront localisées idéalement à des endroits différents de la parcelle d'une année à l'autre. Dans certains cas, des zones refuges permanentes supplémentaires pourront être mises en place. Ces zones refuges permanentes qui ne devront idéalement jamais être fauchées pendant plusieurs années de suite pourront être localisées à certains endroits particuliers : zones impossibles à gérer par une fauche régulière, emplacement prévu pour la création d'une friche arbustive/haie, zone située à distance de toute haie ou buisson afin d'éviter son reboisement rapide...

3. Maintenir et/ou développer l'hétérogénéité du pré de fauche et de ses bordures

Un pré de fauche peut présenter un degré d'hétérogénéité s'il contient (ou s'il est bordé par) des haies, des buissons, des ourlets herbeux (souvent au pied des clôtures), des zones refuges permanentes, des pierriers, des tas de branches ou de bois mort, des talus, des fossés, des zones de source, des mares, des clôtures... Tous ces petits éléments font partie du réseau écologique local et les maintenir et/ou les développer au sein ou en bordure d'un pré de fauche participe à l'amélioration de l'accueil de la biodiversité dans ces parcelles.

Les résidus de l'entretien de la parcelle qui ne sont pas valorisables hors de la réserve peuvent être stockés en tas placés au niveau des bordures à l'écart des zones régulièrement fréquentées par le bétail (si pâturage). Si nécessaire, ces tas seront entourés d'une clôture (type ursus) pour empêcher leur accès au sanglier.

4. Atténuer l'impact des fauches mécaniques

Ne pas utiliser de faucheuses conditionneuses, limiter la vitesse de coupe à maximum 8 km/h, faucher de manière centrifuge (du centre de la parcelle vers les bords) et utiliser une barre d'effarouchement en vue de réduire la destruction directe d'animaux durant la fauche.

5. Modifier le régime de fauche en cas d'apparition d'espèce particulière

Des modifications du régime de fauche tel que préconisé ci-dessus doivent être envisagées en cas d'apparition d'espèces remarquables sensibles à cette technique d'entretien des prairies mais aussi en cas d'apparition et de développement d'espèces exotiques ou indésirables (certaines espèces toxiques pour le bétail par exemple).

Cas particulier du Rôle des genêts : En cas de détection du rôle dans ou à proximité de la réserve, veiller à reporter les fauches au minimum jusqu'au 1/09 ou au-delà pour autant qu'un délai de 8 semaines entre la première détection et la fauche soit respecté. Ce report s'appliquera idéalement dans tous les milieux prairiaux de la réserve situés dans un périmètre de minimum 4 ha autour des postes de chant et sera accompagné de mesures complémentaires visant la protection des nichées (recommandations 1, 3 et 4) dans un périmètre plus étendu (idéalement 20 ha).

6. Interdire tout traitement antiparasitaire du bétail

Les animaux utilisés pour le pâturage du regain ne seront pas traités avec des vermifuges au moins un mois avant la mise en pâture ainsi que durant toute la durée du pâturage.

7. Interdire le nourrissage supplétif du bétail en pâturage

Mesure nécessaire pour éviter un sur-piétinement, l'introduction d'espèces exotiques et l'enrichissement du sol au niveau de la zone d'affouragement.

8. Sous-traiter la gestion

Sous-traiter, sous conditions, la fauche, la gestion du pâturage et la gestion des éléments constitutifs du maillage écologique à des agriculteurs locaux en veillant au respect des conditions établies dans un contrat spécifique.

Objectif opérationnel 2	Création, restauration et gestion conservatoire des prairies pâturées extensives
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Maximiser la superficie des prairies extensives, témoins d'anciennes pratiques agro-pastorales, en bon état de conservation pour participer à la sauvegarde de cet habitat et pour améliorer les conditions d'accueil de la réserve pour toutes les espèces qui lui sont liées.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - Pâtures permanentes intensives (E2.11a)
 - Prairies pas ou peu fertilisées (E2.11b)
 - Haies bien développées, riches en espèces (FA.3)
 - Mises à blanc, clairières, trouées récentes en milieu mésotrophe à eutrophe, non marécageux (G5.8bb)
 - Végétation nitrophile sur sol sec (E5.6a)
- Espèces remarquables concernées :
 - *Grand Rhinolophe, pie-grièche écorcheur*
- Sols très sensibles aux épisodes de sécheresse.
- Présence d'arbres fruitiers dans l'UG003.
- Prévoir un accès à l'eau pour le bétail.
- Entretien des clôtures.

Gestion préconisée

Création

Dans l'UG012, travailler le sol puis procéder à un semi d'espèces indigènes adaptées aux contraintes locales et à la destination future de la parcelle.

Restauration / conservation

Ces parcelles seront gérées par pâturage extensif (idéalement 0,25 à 1 UGB/ha/an) bovin ou équin.

L'amendement de ces UG, même organique (sauf les restitutions naturelles inhérentes au pâturage), est proscrit.

Aucun affouragement ne sera apporté au bétail durant la période de pâturage.

Les animaux utilisés pour le pâturage du regain ne seront pas traités avec des vermifuges juste avant la mise en pâture ou durant ce pâturage.

Objectif opérationnel 3	Gestion conservatoire des formations boisées feuillues
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Laisser ces milieux évoluer le plus naturellement possible afin de permettre le vieillissement de la forêt et l'expression de dynamiques naturelles.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Frênaies-auinaies des ruisselets et des sources (G1.211)
 - o Forêts mélangées à bouleau, tremble, sorbier des oiseleurs et/ou saule marsault (G1.9a)
 - o Chênaies-charmaies schisteuses à stellaire (G&.A15a)
 - o Chênaies-frênaies subatlantiques neutrophiles sur sol hydromorphe (paraclimacique) (G1.A1da)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Chat sauvage, tourterelle des bois, coucou gris, mésange boréale, loriot d'Europe, salamandre tachetée*

Gestion préconisée

Pas de gestion préconisée.

Si des travaux sont néanmoins nécessaires (coupes de sécurité, gestion d'invasives, gestion des lisières et clairières,...), ils seront réalisés en automne et en hiver.

Pas d'utilisation d'engins lourds pouvant provoquer un tassement du sol.

Utilisation d'huile biodégradable pour les chaînes de tronçonneuses.

Les produits de coupe seront autant que possible laissés dans l'UG concernée ou brûlés sur place.

Objectif opérationnel 4	Restauration puis gestion conservatoire des mégaphorbiaies
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Assurer le maintien de l'habitat sur le long terme.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés (E5.412)
- Petite taille et peu accessible, difficulté de mécaniser l'entretien

Gestion préconisée

Assurer le maintien de cet habitat passe par le maintien du caractère ouvert et herbacé du milieu. Il s'agira dès lors de limiter prioritairement l'apparition et le développement de ligneux en particulier les saules par des tronçonnages occasionnels en hiver (tous les 3 à 5 ans).

Au sein des UG018 et 19, une fauche occasionnelle de la strate herbacée pourra être réalisée en automne-hiver.

Pas d'utilisation d'engins lourds pouvant provoquer un tassement du sol.

Utilisation d'huile biodégradable pour les chaînes de tronçonneuses.

Les produits de coupe seront autant que possible mis en tas dans l'UG concernée.

Objectif opérationnel 5	Restauration et gestion conservatoire du lambeau de nardaie acidocline
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Assurer le maintien de l'habitat sur le long terme.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Nardaies acidoclines à [Lathyrus linifolius] (E1.71b)
- Très petite taille et peu accessible, difficulté de mécaniser l'entretien

Gestion préconisée

Assurer le maintien de cet habitat passe par le maintien du caractère ouvert et herbacé du milieu. Il s'agira dès lors de limiter prioritairement l'apparition et le développement de ligneux en particulier les saules par des tronçonnages occasionnels en hiver (tous les 2 à 3 ans).

Une fauche occasionnelle de la strate herbacée pourra être réalisée en automne-hiver.

Pas d'utilisation d'engins lourds pouvant provoquer un tassement du sol.

Utilisation d'huile biodégradable pour les chaînes de tronçonneuses.

Les produits de coupe seront autant que possible mis en tas dans l'UG concernée.

Objectif opérationnel 6	Maintien, renforcement et entretien des éléments constitutifs du bocage
--------------------------------	---

Enjeux principaux

Diversification et conservation d'éléments ligneux structurant le réseau écologique local tels que les haies, les fourrés et les lisières et ce, en vue d'améliorer les conditions d'accueil pour les espèces liées au bocage et aux friches arbustives.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Haies bien développées, riches en espèces (FA.3)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Grand rhinolophe, pie-grièche écorcheur, pie-grièche grise, rossignol philomèle, locustelle tachetée, triton crêté*

Gestion préconisée

Il conviendra de diversifier et de conserver le réseau bocager, fait de haies vives notamment riches en espèces indigènes. Pour plus de détails, se référer à (Masbou & Goret, 2019).

Diversifier via le recépage irrégulier de certains tronçons des haies existantes afin que celles-ci gardent leur caractère attractif, notamment pour la pie-grièche écorcheur. La diversification s'exprimera surtout en matière de structure mais aussi de composition floristique via la mise en lumière de certains plants qui avaient du mal à s'exprimer.

Conserver via le maintien de l'emprise de toutes les haies existantes et la gestion des bordures de certaines d'entre-elles afin d'empêcher leur transformation progressive en fourré ou bosquet.

La conservation des fourrés sera également à favoriser. Certains ronciers et les fourrés pourront être maintenus tout en maîtrisant leur extension notamment si elle menace des milieux ouverts d'intérêt. Des lisières étagées et bien exposées pourront être entretenues par coupes occasionnelles.

L'importance de la gestion de ces différents éléments réside dans l'hétérogénéité dans l'espace et dans la structure. Des lisières et haies sinueuses et étagées fourniront de nombreux micro-habitats favorables avec des gradients thermiques différents. Il est à noter également que les effectifs de populations sont proportionnels aux longueurs des écotones. Les résidus de débroussaillage et de recépage des haies et lisières (bûches et branches) pourront également être mis en tas afin de fournir des abris.

Tous les travaux liés à ces milieux seront réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux, à savoir entre octobre et février.

Objectif opérationnel 7

Entretien du verger

Enjeux principaux

Veiller à ce que ce verger planté récemment puisse évoluer favorablement jusqu'à devenir attractif pour les espèces inféodées à ce type de milieu.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Vergers à fruits charnus (G5.A)
 - o Pâtures permanentes intensives (E2.11b)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Grand rhinolophe*
- Verger planté en 2016.

Gestion préconisée

Il faudra veiller à entretenir les arbres via des tailles régulières, réparer les protections et remplacer les individus morts lors de nouvelles plantations.

La couverture herbacée sera si possible gérée par pâturage bovin ou ovin extensif hâtif de façon à limiter les populations de rongeurs.

Objectif opérationnel 8

Gestion conservatoire des berges et du lit mineur du Ruisseau des Prés d'En Bas

Enjeux principaux

Ne pas dégrader la qualité du Ruisseau des Prés d'En Bas et ce, tant au niveau de ses eaux que de sa structure.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Sources et ruisseaux de source (C2.1)
 - o Ruisseaux famenniens à forte pente – eutrophe (C2.kc)
 - o Frênaies-aulnaies des ruisselets et des sources (G1.211)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Salamandra salamandra*, *cordulegastre annelé*
- Présence du raton laveur
- Eau de mauvaise qualité

Gestion préconisée

Pas de gestion.

Lors de différents travaux de gestion réalisés dans les UG concernées, veiller surtout à respecter l'intégrité et la qualité des eaux du cours d'eau.

Objectif opérationnel 9	Gestion conservatoire des mares
--------------------------------	---------------------------------

Enjeux principaux

Participer à la protection, au maintien et au renforcement des populations locales du triton crêté ainsi que d'autres espèces de grand intérêt patrimonial.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Eaux stagnantes mésotrophes (C1.2)
 - o Végétation flottant librement des eaux eutrophes (C1.32)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Triton crêté*

Gestion préconisée

La gestion des mares consiste à enlever idéalement 50 à 70% de la végétation poussant dans les mares et sur leurs rives et ce, si possible, tous les 2 à 3 ans en septembre - octobre. Toutes les mares situées sur un même site ne doivent pas être gérées la même année.

La matière végétale ainsi extraite sera stockée sur des tas situés à proximité des mares.

A terme, suite à leur atterrissement naturel, les mares devront probablement être curées. Dans ce cas, ce curage aura également lieu en septembre - octobre. La matière excavée lors du curage doit autant que possible être exportée du site. Si pas, elle sera mise en tas dans un lieu ombragé et présentant initialement une flore banalisée.

Objectif opérationnel 10	Entretien des clôtures et autres éléments artificiels nécessaires à la bonne gestion du site
---------------------------------	--

Enjeux principaux

Maintenir un outil de gestion en bon état.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Tous les habitats qui sont ou qui seront pâturés.
 - o Vergers à fruits charnus (G5.A)
- Espèces remarquables concernées :
 - o /

Gestion préconisée

Passage régulier le long des clôtures (y compris celles installées autour des arbres fruitiers) pour vérifier leur étanchéité et réparation rapide et durable des dégâts.

2.3.2. Mesures principales de gestion

Dans cette section, les mesures de gestion à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (cartes 8a à 8d en annexe 1 du dossier du demandeur). Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion principales prévues pour chacune des unités de gestion.

Les gestions principales entreprises pour chaque parcelle sont indiquées dans la colonne « modalités de gestion ». Elles s'inscrivent dans 11 grandes catégories de gestion décrites ci-dessous. Les mesures reprises **en gras** devront être mises en œuvre en priorité.

- **Fauche minimum 1x/an** : gestion par fauche où le nombre de fauche est d'une à deux par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend également les parcelles où une double fauche peut être opérée.
- **Fauche moins d'1x par an** : gestion par fauche où le nombre de fauche est inférieure à une par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend les fauches en tri-rotation et les fauches occasionnelles de maintien de l'habitat.
- **Pâturage bovin/équin** : gestion par pâturage de vaches et/ou chevaux, spécifié dans la colonne « type ».
- **Pâturage ovin/caprin** : gestion par pâturage de moutons et/ou chèvres, spécifié dans la colonne « type ».
- **Fauche + pâturage** : gestion par fauche, pâturage ou les deux. Cela peut concerner une parcelle fauchée une année et pâturée l'autre. Cela comprend également les parcelles où un pâturage regain est prévu (annuel ou occasionnel). La catégorie de bétail utilisé est spécifiée dans la colonne « type ».
- **Coupe des ligneux** : cette modalité inclut à la fois l'entretien par débroussaillage des ligneux et le recepage/élagage de haies et fourrés, spécifiés dans la colonne « type ». La tolérance à l'embroussaillage dans le cas de milieux ouverts peut être spécifiée dans la colonne « commentaire ».
- **Gestion forestière** : gestion forestière classique en libre-évolution. Certaines interventions, spécifiées dans la colonne « type », y sont autorisées moyennant l'évaluation des impacts biologiques. Ex : réouverture de clairières, la création de lisières internes et externes, coupe sélective de ligneux, recepage d'un taillis, etc.
- **Réserve intégrale** : gestion forestière de type « réserve intégrale », c'est-à-dire laisser opérer la dynamique forestière naturelle. Seules des interventions de coupe de résineux ou de gestion des invasives y sont autorisées.
- **Gestion des plans d'eau** : cette modalité reprend la gestion récurrente des différentes mares de la réserve. Elle comprend le maintien de l'ensoleillement par débroussaillage des ligneux, l'entretien éventuel des berges et le curage éventuel lorsqu'un atterrissement avancé est observé. La gestion à effectuer est spécifiée dans la colonne « type ».
- **A restaurer** : concerne les UG dont la « non-gestion » actuelle est temporaire en attente d'une restauration future. Cette restauration pourra être réalisée par exemple, lorsque des opportunités d'achats de parcelles contiguës se présenteront ou en fonction de l'existence de moyens financiers à disposition. La restauration proposée, les habitats ciblés et la gestion future envisagée peuvent être donnés à titre indicatif et devront être réévalués.
- **Pas de gestion** : concerne des parcelles enclavées, difficile d'accès ou de trop faible surface et actuellement non gérées. Lorsque des moyens financiers ou l'acquisition de parcelles contiguës le permettront, une gestion plus appropriée pourra être réalisée.

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
UG001	0,61 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle (décembre – février)	Objectif opérationnel : 3 Habitat(s) objectif(s) : G1.A15a Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG002	0,30 ha	Fauche + pâturage	Fauche mécanique (tracteur) Bovin/équidé	Annuelle	Objectifs opérationnels : 2, 6, 9, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b Charge bétail max. : 0,25 à 1 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG003	1,02 ha	<u>Option 1</u> Pâturage bovin/équidé	Bovin/équidé	Annuelle	Objectifs opérationnels : 2, 6, 7, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b Charge bétail max. : 0,25 à 1 UGB/ha.an
		<u>Option 2</u> Pâturage ovin/caprin	Ovin	Annuelle	Objectifs opérationnels : 2, 6, 7, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b Charge bétail max. : 0,25 à 1 UGB/ha.an
		<u>Option 3</u> Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 6, 7, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG004	2,11 ha	Fauche + pâturage	Fauche mécanique (tracteur) Bovin/équidé	Annuelle	Objectifs opérationnels : 1, 6, 9, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG005	0,19 ha	Fauche + pâturage	Fauche mécanique (tracteur) Bovin/équidé	Annuelle	Objectif opérationnel : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG006	6,61 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 6, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% zone refuge

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
UG007	1,25 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	Objectifs opérationnels : 2, 6, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b Charge bétail max. : 0,25 à 1 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG008	0,55 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 6, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG009	2,10 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 6, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG010	1,54 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle (décembre – février)	Objectif opérationnel : 3 Habitat(s) objectif(s) : G1.211+G1.A1da, G1.A15a Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG011	0,02 ha	Coupe des ligneux	Taille/recépage	Selon la dynamique de végétation (décembre – février)	Objectif opérationnel : 6 Habitat(s) objectif(s) : FA.3
UG012	0,32 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	Objectifs opérationnels : 2, 6, 10 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b Charge bétail max. : 0,25 à 1 UGB/ha.an Travail du sol, semis puis suivi avant mise en place des animaux Débroussaillage ligneux si besoin
UG013	0,60 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle (décembre – février)	Objectif opérationnel : 3 Habitat(s) objectif(s) : G1.211, G1.A15a Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG014	0,17 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle (décembre – février)	Objectif opérationnel : 3 Habitat(s) objectif(s) : G1.211, G1.A15a

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
					Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG015	0,12 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle (décembre – février)	Objectif opérationnel : 3 Habitat(s) objectif(s) : G1.211 Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG016	0,26 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle (décembre – février)	Objectif opérationnel : 3 Habitat(s) objectif(s) : G1.211, G1.A15a Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG017	0,04 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle (décembre – février)	Objectif opérationnel : 3 Habitat(s) objectif(s) : G1.A15a Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG018	0,06 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche manuelle (débroussailleuse)	Tous les 3 à 5 ans (octobre – décembre)	Objectif opérationnel : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Fauche de la strate herbacée avec export des produits de fauche
UG019	0,04 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche manuelle (débroussailleuse)	Tous les 3 à 5 ans (octobre – décembre)	Objectifs opérationnels : 4, 5 Habitat(s) objectif(s) : E5.412, E1.71b Fauche de la strate herbacée avec export des produits de fauche
UG020	0,15 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle (décembre – février)	Objectif opérationnel : 3 Habitat(s) objectif(s) : G1.211, G1.A15a Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire

2.3.3. Mesures particulières de gestion

Dans cette section, les mesures de gestion complémentaires à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (cartes 8a à 8d en annexe 1 du dossier du demandeur). Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion complémentaires prévues pour chacune des unités de gestion.

Les différentes mesures complémentaires exposées ci-dessous sont des propositions d'actions et ne doivent pas être considérées autrement. Seules les mesures **en gras** seront obligatoirement mises en œuvre à court ou moyen terme avec un délai et une périodicité qui dépendront de plusieurs facteurs dont la disponibilité de moyens humains et financiers, une évaluation de la faisabilité technique et la dynamique de végétation locale.

UG	Haies/alignements d'arbres	Ripisylves	Mares	Verger	Autres mesures
UG002	Taille / recépage si nécessaire		Débroussaillage / curage		
UG003	Taille / recépage si nécessaire			Taille / entretien	Entretien clôtures
UG004	Taille / recépage si nécessaire		Débroussaillage / curage		
UG006	Taille / recépage si nécessaire				Entretien clôtures, gestion lisière
UG007	Taille / recépage si nécessaire				Entretien clôtures, gestion lisière et ronciers
UG008	Taille / recépage si nécessaire				Entretien clôtures
UG009	Taille / recépage si nécessaire				Maintien arbres isolés
UG010		Protection			Gestion lisière
UG011	Taille / recépage si nécessaire				Garantir le passage des véhicules agricoles sur le chemin
UG012	Taille / recépage si nécessaire				Entretien clôtures
UG013		Protection			
UG014		Protection			
UG015		Protection			
UG016		Protection			
UG017					Gestion lisière
UG018					Gestion lisière
UG019					Gestion lisière
UG020		Protection			Gestion lisière

2.3.4. Evolution de la gestion

Une partie importante du travail de gestion des réserves naturelles consiste à contrôler les résultats et les performances des actions réalisées. L'efficacité de ces actions est donc évaluée et, si nécessaire, la gestion peut être revue pour s'assurer que les objectifs soient atteints. Ainsi, la liste des modes de gestion proposée ci-dessus ne peut être considérée comme une liste fermée. Nous nous autoriserons, toujours dans le respect des objectifs généraux de conservation de la nature, une certaine latitude et une capacité de réaction notamment en fonction de l'évolution des habitats présents et de l'état des populations animales et végétales faisant l'objet d'un suivi particulier. Ces évaluations périodiques de la gestion et la révision éventuelle des modalités de gestion seront réalisées par la Commission de Gestion « Famenne ».

Le cas échéant, toute modification du plan de gestion sera motivée et justifiée par écrit et comprendra une description détaillée des nouvelles modalités de gestion.

2.4. Suivi

2.4.1. Actions de suivi liées aux objectifs opérationnels de gestion

Les actions de suivi des communautés et d'espèces-cibles qu'il est envisagé d'entreprendre sont résumées ci-dessous. Néanmoins, la réalisation de tels suivis dépend de la disponibilité de ressources considérables (temps, compétences et moyens financiers).

Les actions de suivi sont structurées en fonction des objectifs opérationnels de gestion de la réserve.

Suivis possibles	Objectifs opérationnels	Description
Végétation	1, 2, 4, 5	Evaluation de l'évolution des habitats et des espèces végétales patrimoniales sous les différents modes de gestion. Suivis botaniques en plein sur base pluriannuelle (4-5 ans).
Mammifères (hors chauves-souris)	3, 6, 9	Inventaire des espèces de mammifères présentes dans la réserve par pose de pièges photographiques
Muscardin	3, 6	Recensement des populations grâce à la recherche de noisettes et/ou nids
Chauves-souris	1, 2, 3, 6, 7	Inventaire passif régulier par pose de détecteurs automatiques + éventuellement capture occasionnelle au filet dans le but de détecter des espèces de grand intérêt patrimonial
Avifaune	1, 2, 3, 6	Evaluation de l'évolution des populations d'oiseaux nicheuses et hivernantes sous les différents types de gestion mises en place. Points d'écoute nicheurs, suivi migrateurs et suivi hivernants.
Amphibiens	8, 9	Inventaire occasionnel par capture à l'aide de nasse dans le but de confirmer la présence du triton crêté Suivi de la salamandre par comptage nocturne de larves dans le cours d'eau
Papillons de jour	1, 2, 4, 6	Evaluation de l'évolution des populations de papillons de jour sous les différents types de gestion mises en place. Suivi en présence/absence complétés par une recherche/comptages d'espèces patrimoniales.
Orthoptères	1, 2, 4	Evaluation de l'évolution des populations d'orthoptères sous les différents types de gestion mises en place. Suivi en présence/absence sur base pluriannuelle.
Insectes saproxyliques	3	Evaluation de l'évolution des peuplements forestiers sous une gestion de type « réserve intégrale » et son impact sur l'entomofaune. Inventaire de la diversité spécifique par groupe taxonomique sur base pluriannuelle.
Qualité biologique cours d'eau	8	Mesure régulière de l'Indice Biologique Global Normalisé du Ruisseau des Prés d'En Bas

Dans ce cadre, il serait également intéressant d'autoriser et de favoriser la recherche scientifique sur le site pour autant que son objet n'entre pas en opposition avec les objectifs précités.

Certains de ces suivis nécessiteront peut-être une capture et une mise à mort d'individus appartenant ou non à des espèces protégées. Ils nécessiteront donc des autorisations préalables.

2.5. Modalités d'accès au public

L'accès au public de la Réserve Naturelle de Feschaux sera limité au cadre de visites guidées (fixées ou sur demande), lors des chantiers de gestion organisés sur le site ou lors d'autres activités organisées dans la réserve qui seront avalisées par la Commission de Gestion.

Un effort particulier sera réalisé pour permettre aux promeneurs empruntant les chemins publics qui bordent la réserve de découvrir les richesses de ce site via la pose de panneaux didactiques.

Les véhicules motorisés et vélos tout terrain ne seront pas admis dans la réserve, à l'exception des engins agricoles destinés à la fauche et à la récolte du foin et des véhicules dont la présence sera indispensable pour mettre en œuvre l'une ou l'autre mesure du plan de gestion.

Les études scientifiques seront suscitées et menées après accord de la Commission de Gestion.

Pour des motifs de sécurité publique, de protection des espèces, de travaux de gestion, la Commission de Gestion peut interdire temporairement certains accès.

2.6. Dérogations

Comme prévu à l'article 9, c, 5° de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 relatif à l'agrément des réserves naturelles privées et par dérogation à l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature et à l'article 5 de l'arrêté ministériel relatif au règlement dans les réserves naturelles domaniales du 23 octobre 1975, l'association « Natagora » sollicite qu'il lui soit permis de réaliser les opérations énoncées ci-dessous, dans la mesure où elles sont strictement indispensables à la mise en œuvre du plan de gestion :

- de réguler les populations de gibier ;
- dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore indigène, de prendre des mesures de limitation, voire d'élimination, d'espèces animales ou végétales non indigènes invasives ;
- de procéder à des suivis scientifiques et spécifiques de populations animales et végétales protégées ;
- d'enlever, couper, déraciner ou mutiler des arbres et arbustes, détruire ou endommager le tapis végétal (faucher, faire pâturer des animaux domestiques...) ;
- de placer des clôtures pour le bétail, de creuser et entretenir des mares, de placer des panneaux didactiques ;
- de brûler des débris végétaux ;
- d'effectuer un survol avec un drone pour le suivi scientifique ou la sensibilisation au public ;
- d'utiliser des véhicules ;
- d'être porteurs d'armes de chasse et d'engins de capture ;
- d'être accompagnés de chiens et de furets ;
- d'être porteurs d'outils de coupe ou d'extraction ;
- d'introduire des plantes, des semences ou des spores d'espèces végétales indigènes en vue d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces.